
Discours de la députation de la section des Gravilliers qui présente en don les dépouille de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, d'après le Journal des Débats et des Décrets, en annexe de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section des Gravilliers qui présente en don les dépouille de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, d'après le Journal des Débats et des Décrets, en annexe de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 114-115;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40297_t1_0114_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

V.

MOTION D'UN MEMBRE RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT D'UN TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DANS CHAQUE DÉPARTEMENT (1).

A.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (2).

Un député d'Eure-et-Loir annonce que son département a exprimé le vœu d'avoir un tribunal révolutionnaire, afin de débarrasser les maisons d'arrêt des accapareurs, des aristocrates et des malveillants de tout genre qu'elles renfermaient. Par cette mesure, justice sera faite promptement et les innocents seront remis en liberté.

La Convention a chargé le comité de Salut public d'examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'établir dans chaque département un tribunal révolutionnaire.

B.

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (3).

Un membre demande que l'on renvoie au comité de Salut public la question de savoir s'il ne conviendrait point d'établir un tribunal révolutionnaire dans chaque département.

Ce renvoi est décrété.

C.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (4).

Un membre annonce que dans le département d'Eure-et-Loir, les maisons d'arrêt sont remplies de malveillants, d'accapareurs, de contre-révolutionnaires, de gens suspects. Il demande la formation d'un tribunal révolutionnaire dans son département.

La Convention renvoie cette proposition au comité de Salut public.

VI.

ADMISSION A LA BARRE D'UNE DÉPUTATION DE LA SECTION DES GRAVILLIERS QUI VIENT DÉPOSER, DANS LE SEIN DE LA CONVENTION, LES DÉPOUILLES DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS (5).

A.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (6).

La section des Gravilliers est introduite ; à sa

(1) La motion de ce membre, dont il nous a été impossible de découvrir le nom, n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 22 brumaire an II ; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par les divers journaux de l'époque.

(2) *Auditeur national* [n° 417 du 23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 3].

(3) *Mercury universel* [23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 4].

(4) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 420, p. 296).

(5) L'admission à la barre de la section des Gravilliers n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 22 brumaire ; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par les divers journaux de l'époque.

(6) *Moniteur universel* [n° 55, du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 222, col. 3].

tête marche une troupe d'hommes revêtus d'habits sacerdotaux et pontificaux : la musique sonne l'air de la *Carmagnole* et celui de *Malborough s'en va-t-en guerre*. On apporte des bannières, des croix, et à l'instant où le dais entre, on joue l'air : *Ah ! le bel oiseau !* Tous les citoyens de cette section se dépouillent à la fois, et dessous les travestissements du fanatisme, on voit sortir des défenseurs de la patrie, couverts de l'uniforme national. Chacun jette le vêtement qu'il vient d'ôter, et l'on voit sauter en l'air les étoles, les mitres, les chasubles, les dalmatiques, au bruit des instruments et aux cris répétés de *Vive la liberté ! vive la République !*

L'orateur à la barre, et élevant un jeune enfant. Le peuple immense de la section de Gravilliers, désabusé des prêtres et des saints, a fait choix d'un enfant pour vous exprimer ses vœux. Ses oreilles n'ont pas encore entendu le mensonge ; il n'a encore appris que la déclaration des droits de l'homme qu'il sait par cœur.

L'enfant lit avec grâce un discours qui est un hommage à la raison et à la Convention. Les applaudissements se répètent. On demande, au milieu des transports du plus vif enthousiasme, que l'enfant reçoive du Président le baiser fraternel : il est porté au fauteuil du Président au bruit des acclamations et des instruments qui font retentir la salle d'accords patriotiques.

Deux prêtres de cette section déposent leurs lettres de prêtrise ; l'un d'eux offre une dispense que le pape lui a vendue dans le temps que cette espèce de marchandise n'était pas encore prohibée en France.

L'assemblée décrète l'impression et l'envoi du procès-verbal à tous les départements.

B.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (1).

La séance allait se lever. BOURDON (du Loiret) demande qu'il soit permis aux sans-culottes de la section des Gravilliers de se présenter à la Convention. (Accordé.)

Le tambour se fait entendre. Quatre sapeurs, revêtus de chasubles et le sabre sur l'épaule, ouvrent la marche. L'avant-garde et une partie des citoyens, pareillement vêtus, les suivent. La musique exécute un air d'église, le plus triste qu'elle ait pu choisir. Chacun avait un air contrit... Tout à coup la musique joue l'air de la *Carmagnole*, et voilà nos sacrificateurs qui dansent avec beaucoup de gaité et offrent un spectacle très pittoresque. Derrière eux étaient un dais, des croix et des guidons.

L'orateur était placé sous le dais ; puis venait le buste de Marat, accompagné par les orphelins de la patrie. La députation s'arrête ; l'orateur est à la barre. Il annonce à l'assemblée que la section, persuadée que le ministre de la Raison doit être pur comme son culte, a chargé un jeune enfant, dont l'âme n'est ternie encore d'aucun préjugé, d'exprimer son vœu ; l'enfant parle.

Il fait à la Convention hommage des hochets du fanatisme. Tandis qu'il parle, les citoyens qui portent des ornements et qui sont placés dans toutes les parties de la salle, font voler à la

(1) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 420, p. 306).

barre les chappes et les chasubles. Les cris de *Vive la République! vive la Montagne!* se mêlent à *Ça ira*, et sont répétés par le peuple qui est au-dehors.

Cette séance est terminée par l'abjuration de deux prêtres de la section des Gravilliers.

La Convention décrète la mention honorable de la conduite des citoyens de la section des Gravilliers, insertion au *Bulletin* du discours de l'enfant et de l'hymne des orphelins. Elle ordonne l'envoi de son procès-verbal de ce jour à tous les départements et lève la séance à cinq heures.

C.

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (1). ...

Des citoyens de la section des Gravilliers, vêtus de chappes, de chasubles, d'étoles, de mitres, entrent en dansant : *Ça ira*. Ils portent plusieurs dais. Sous l'un est le buste de Lapeletier. Mais après avoir pris séance dans les gradins, les républicains se sont dépoüillés de ces dorures, de ces vêtements et brimborions de l'hypocrisie. Ils ont été jetés en l'air, au bruit des applaudissements et des cris, et remis en paquets après avoir, avec justice, servi de jouets à ceux qui ne croient plus aux vieilles idoles. Un enfant a porté la parole, et, réuni à ses camarades, ils ont fait entendre l'hymne suivant, sur l'air chéri :

Français, quelle métamorphose
Transforme nos saints en lingots?
La raison est enfin éclose,
Elle anéantit les cagots. (bis)
De leurs ridicules mystères
Effaçons jusqu'au souvenir;
Que notre dogme à l'avenir
Soit d'être heureux avec nos frères.

Français, la vérité, qui brille à tous les yeux,
La liberté, l'égalité : voilà quels sont nos dieux !

Voûté si longtemps profanée
Par le plain-chant du calotin,
Tu ne seras plus parfumée
Que par l'encens républicain. (bis)
Réjouis-toi, tes destinées
Loin d'un clergé sot et fripon,
A la nature, à la raison
Seront désormais consacrées.

Français, la vérité, qui brille à tous les yeux,
La liberté, l'égalité : voilà quels sont nos dieux !

Sur le tombeau du fanatisme
Et d'une absurde trinité,
Éclairons le patriotisme
Du flambeau de la vérité. (bis)
Aux discordes du culte antique
Faisons succéder l'union,
Et que notre religion
Soit d'adorer la République.

Français, la vérité, qui brille à tous les yeux,
La liberté, l'égalité : voilà quels sont nos dieux !

L'Assemblée en a décrété l'impression et l'envoi du procès-verbal de la séance à tous les départements.

(1) *Mercury universel* [24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 216, col. 2].

D.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (1).

La séance a été terminée par l'offrande que sont venus faire les citoyens de la section des Gravilliers des chasubles, chapes et autres habits de prêtres dont ils s'étaient vêtus et qu'ils ont déposés au milieu de vifs applaudissements. Le cortège était accompagné d'une musique militaire, jouant des airs chéris de la liberté. Un orphelin de sept ans a été l'organe des sentiments de la section; un autre a chanté un hymne patriotique. Cette cérémonie a excité des transports d'allégresse; le récit, ainsi que le discours du jeune orphelin, sont imprimés et envoyés aux départements.

E.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (2).

La séance a été terminée par l'entrée d'une véritable procession. C'étaient des citoyens de la section des Gravilliers qui, presque tous convertis d'habits d'église, ont commencé leurs chants par l'air *Alleluia* et les ont terminés par la *Carmagnole*, qu'ils ont dansée revêtus de chapes, de surplis, etc. La marche était terminée par un dais, sous lequel était le buste de Lapeletier, assassiné par un esclave des rois. Ce spectacle a été vivement applaudi, surtout au moment où tous les citoyens, se débarrassant de leurs habits sacerdotaux, les ont jetés dans l'enceinte de la barre, comme pour se purifier de les avoir un instant portés.

F.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (3).

La section des Gravilliers termine la séance par l'hommage des dépouilles de l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Un jeune orphelin de la patrie, dont les préjugés religieux n'ont point encore atteint l'esprit, sert d'organe aux citoyens des Gravilliers et reçoit l'accolade du Président.

VII.

UN CI-DEVANT PRÊTRE DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS SE PLAINT DE NE PAS ÊTRE MARIÉ (4).

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (5).

Un ci-devant prêtre de l'église du ci-devant Saint-Nicolas-des-Champs se plaint de n'avoir

(1) *Auditeur national* [n° 417 du 23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 6].

(2) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 317 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 1470, col. 1].

(3) *Journal de la Montagne* [n° 164 du 23^e jour du 2^e mois de l'an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 1212, col. 2].

(4) Le discours de ce prêtre, qui faisait probablement partie de la députation de la section des Gravilliers, n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 22 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercury universel*.

(5) *Mercury universel* [24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 217, col. 1].